

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE DES FOLMARD, AVENUE DE LA FONTENELLE, RUE DU 11
NOVEMBRE 1918 ET RUE D’HELLIEULE DURANT DES TRAVAUX DE SIGNALISATION
HORIZONTALE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 25 mai 2020 et jusqu’à la fin des travaux de signalisation horizontale, la circulation et le stationnement pourront être modifiés en fonction des nécessités du chantier :

- **rue des Folmard,**
- **avenue de la Fontenelle,**
- **rue du 11 Novembre 1918,**
- **rue d’Hellieule (entre la voie de l’Innovation et la rue de la Meurthe).**

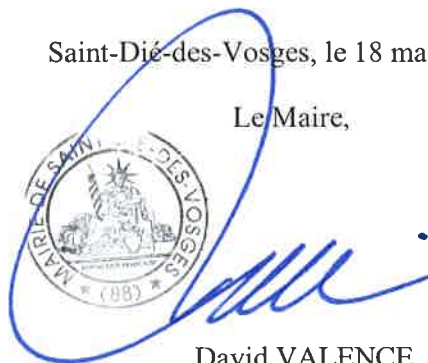
Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place et maintenue pendant toute la durée du chantier par l’entreprise. Le chantier sera protégé par l’entreprise.

Article 3 : Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leur propriétaire à l’initiative des Services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 18 mai 2020

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mayor of Saint-Dié-des-Vosges, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(1888)'. Overlaid on the seal is a blue ink signature.

David VALENCE